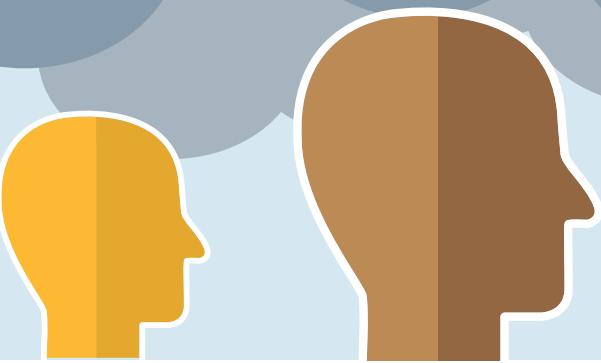


Inégalités relatives au décès par suicide au Canada



Au Canada, le suicide représente la **2^e** principale cause de décès chez les jeunes et les jeunes adultes de 15 à 34 ans.

Les facteurs associés au suicide peuvent notamment comprendre :



les traumatismes



l'exposition à la violence



l'usage de substances et les dépendances



le sentiment d'appartenance inadéquat à la communauté

Plus le niveau de revenu ou de scolarité est bas, plus le nombre de décès par suicide est élevé. Certains groupes de population font l'objet de plus grandes inégalités sur le plan des décès par suicide.

Les décès par suicide sont :

2,7x
PLUS ÉLEVÉS

chez les personnes qui éprouvent un grand isolement social et la défavorisation matérielle*

3,3x
PLUS ÉLEVÉS

chez les hommes que chez les femmes, particulièrement plus élevés chez les hommes de 35 à 49 ans

Le risque de suicide chez les peuples autochtones est plus important:

Inuits

6,5x
PLUS ÉLEVÉ

Premières Nations

3,7x
PLUS ÉLEVÉ

Métis

2,7x
PLUS ÉLEVÉ

que les non-Autochtones

Les inégalités vécues par les populations des Premières Nations, des Inuits et des Métis sont enracinées dans les politiques et les pratiques coloniales qui ont commencé avec les pensionnats, la perte de continuité culturelle, des territoires et de la langue. Les traumatismes intergénérationnels non résolus s'ajoutent aux défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones.

Il est possible de s'attaquer aux taux plus élevés de décès par suicide dans certains groupes en réduisant l'exposition aux conditions présentant un risque.

Voici des éléments à prendre en compte :



Réduire les écarts de revenu et la pauvreté en rendant les marchés financiers, du travail et du logement plus inclusifs



Lutter contre le racisme et la discrimination



Favoriser les liens culturels et communautaires



Suivez-nous @GouvCanSante

* La défavorisation matérielle est définie par un pourcentage plus élevé de personnes sans diplôme d'études secondaires, un ratio population/emploi moins élevé, et un revenu moyen inférieur (chez les personnes de 15 ans et plus). La défavorisation sociale est définie par un pourcentage plus élevé de personnes vivant seules, un plus grand pourcentage d'individus dont l'état matrimonial est soit séparé, divorcé ou en veuvage, et un pourcentage plus élevé de familles monoparentales (chez les personnes de 15 ans et plus).

Lacunes en matière de données : La base canadienne de données sur la mortalité ne comprend pas de renseignements relatifs à l'origine ethnique, la race, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou les incapacités.

Source : Statistique de l'état civil - Base canadienne de données sur la mortalité (2009-2011).

Si vous ou une personne de votre entourage êtes en crise ou songez au suicide, vous pouvez obtenir de l'aide à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/prevention-suicide/signes-precurseurs.html>

Pour d'autres données sur les inégalités en santé, consultez le site : <https://infobase.phac-aspc.gc.ca/health-inequalities/index-fr.aspx>

Référence suggérée : Agence de la santé publique du Canada. Les principales inégalités en santé au Canada : un portrait national. Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, 2018.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2018 | Cat. : HP35-106/3-2018F-PDF | ISBN : 978-0-660-26211-6 | Pub. : 17O563